

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juin 2022**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE GEMAPI 2021**  
**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juin 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 9 juin 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Philippe SALASC, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, Mme Roxane MARC, Mme Monique GIBERT, M. Yves GUIRAUD, Mme Christine SANCHEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, M. Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILLOING, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Martine LABEUR à M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY à M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine BONNET à M. José MARTINEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Véronique NEIL.

Excusés

M. Jean-François SOTO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L. 1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Etablissements publics de coopération intercommunale par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2578 en date du 12 avril 2021 approuvant le budget de l'exercice 2021 du budget annexe GEMAPI ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2885 en date du 20 juin 2022 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget annexe GEMAPI ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT que le compte administratif 2021 retrace l'ensemble de l'exécution en dépenses et recettes du budget annexe GEMAPI entre le 1er janvier et le 31 décembre,

CONSIDERANT que le comptable public tient la comptabilité de l'ordonnateur selon le principe de la partie double et établit le compte de gestion ; que le compte administratif soumis à approbation est conforme et concordant avec le compte de gestion du comptable public du SGC Cœur d'Hérault,

CONSIDERANT que le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et recettes (titres) comme indiqué en annexe,

CONSIDERANT le budget annexe GEMAPI 2021 :

\*La section de fonctionnement du budget annexe GEMAPI 2021 s'élève à :

- 327K€ en dépenses soit une réalisation de 63,19% par rapport au BP 2021.
- 332K€ en recettes soit une réalisation de 63,97% par rapport au BP 2021.

Le résultat d'exécution 2021 de la section est de 4K€ et le résultat cumulé de 187K€ à fin 2021.

\*La section d'investissement du budget annexe GEMAPI 2021 s'élève à :

- 255K€ en dépenses soit une réalisation de 42,22% par rapport au BP 2021
- 223K€ en recettes soit une réalisation d'environ 0% par rapport au BP 2021

Le résultat d'exécution 2021 de la section est de -32K€ et le résultat cumulé de +45K€ à fin 2021.

Les restes à réaliser 2021 s'élèvent à 0K€ en dépenses d'investissement et 0K€ en recettes d'investissement, soit un solde négatif de 0€.  
La section d'investissement ne présente donc aucun besoin de financement.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

### **DÉCIDE**

***à l'unanimité des suffrages exprimés,***

Le Président quitte la séance au moment du vote et ne prend pas part au vote.

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ce compte administratif 2021 étant conforme au compte de gestion 2021 transmis par le comptable du Service de Gestion Comptable Cœur d'Hérault,
- d'inviter Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités de publicité afférentes à cette affaire.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2889  
Publication le 21/06/2022  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 21/06/2022  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220620-7756-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

## BUDGET GEMAPI - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES					
	BP+BS+DM 2021	Réalisé	% réalisation		BP+BS+DM 2021	Réalisé	% réalisation		
011	Charges à caractère général	238 876,00	238 875,76	100,00%	73	Impôts et taxes	335 000,00	326 269,00	97,39%
012	Charges de personnel	76 799,00	67 471,84	87,86%	74	Dotations Subventions,		5 359,68	#DIV/0!
014	Atténuation de charges	5 000,00	4 455,00	89,10%	75	Autres produits gestion courante		1,14	#DIV/0!
65	Charges de gestion courante	27 034,28	122,20	0,45%	002	Excédent reporté	183 379,54		0,00%
66	Charges financières			#DIV/0!					
67	Charges exceptionnelles			#DIV/0!					
023	Vir. à la section d'inv.	153 670,26		0,00%					
042	Opération d'ordre de transfert	17 000,00	16 654,49	97,97%					
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>518 379,54</b>	<b>327 579,29</b>	<b>63,19%</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>518 379,54</b>	<b>331 629,82</b>	<b>63,97%</b>

Résultat	4 050,53
Excédent antérieur	183 379,54
<b>Total à reporter</b>	<b>187 430,07</b>

Affectation en invt 2022 (art.1068)

**Excédent de fct. à reporter en 2022      187 430,07**

## BUDGET GEMAPI - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES						
		BP+BS+DM	Réalisé	Pour info	% Réel / BP			BP+BS+DM	Réalisé	Pour info	% Réel / BP
		2021	2021	RAR21				2021	2021	RAR21	
20	Immobilisations incorporelles	55 557,00			0,00%	001	Excédent reporté	78 269,78			0,00%
21	Immobilisations corporelles	5 600,00			0,00%	10	Dotations fonds divers	224 528,52	184 528,52		82,18%
23	Immobilisation en cours	543 343,00	255 240,00		46,98%	13	Subvnetions		21 684,00		
						16	Emprunts	131 031,44			
						040	Opération d'ordre de transfert	17 000,00	16 654,49		
						021	Virement section de fonct.	153 670,26			
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>604 500,00</b>	<b>255 240,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42,22%</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>604 500,00</b>	<b>222 867,01</b>	<b>0,00</b>	<b>36,87%</b>

Résultat	-32 372,99
Excédent antérieur	78 269,78
<b>Total à reporter</b>	<b>45 896,79</b>

*Restes à réaliser 2021 - dépenses*                      0,00  
*Restes à réaliser 2021 - recettes*                      0,00  
*Solde des RAR 2021*                                              0,00

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	327 579,29	G	331 629,82
	Section d'investissement	B	255 240,00	H	222 867,01

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	183 379,54 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	78 269,78 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	582 819,29	= G+H+I+J	816 146,15

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	327 579,29	= G+H+K	515 009,36
	Section d'investissement	= B+D+F	255 240,00	= H+J+L	301 136,79
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	582 819,29	= G+H+I+J+K+L	816 146,15

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	238 875,76		238 875,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	67 471,84		67 471,84
014	Atténuations de produits	4 455,00		4 455,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	122,20		122,20
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	16 654,49	16 654,49
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>310 924,80</b>	<b>16 654,49</b>	<b>327 579,29</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	255 240,00	0,00	255 240,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>255 240,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 240,00</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	326 269,00		326 269,00
74	Dotations et participations	5 359,68		5 359,68
75	Autres produits de gestion courante	1,14	0,00	1,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>331 629,82</b>	<b>0,00</b>	<b>331 629,82</b>
<b>Pour information</b>				<b>183 379,54</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>183 379,54</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	184 528,52		184 528,52
13	Subventions d'investissement	21 684,00	0,00	21 684,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		16 654,49	16 654,49
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>206 212,52</b>	<b>16 654,49</b>	<b>222 867,01</b>
<b>Pour information</b>				<b>78 269,78</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>78 269,78</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS EN 2021

### Acquisitions liées aux compétences de la CCVH

Les transactions citées sont celles ayant fait l'objet d'une signature de l'acte authentique en 2021.

Commune	Surface totale en m <sup>2</sup>	Compétence	Budget	Modalités d'acquisition	Opération	Délibération (date)	Référence (s) cadastrale(s)	Nature du bien	Date de l'acte de vente	Prix en €
AUMELAS	229	Assainissement	Assainissement	Amiable	STEP D'Aumelas	Délégation Président	F 861	Foncier nu	24/02/2021	3 592. 20 (converti en obligation de réaliser un mur de soutènement)
LE POUGET	2760	Eau	Eau	Amiable	Captage du Pouget	Délégation Président	AK4	Ripisylve	01/09/2021	1600
SAINT-GUILHEM	200	Tourisme	OTI	Amiable	Relocalisation de l'OTI	26/05/2020 01	AB379	Maison de village	29/09/2021	273 000
<b>TOTAL GENERAL</b>										<b>278 192.2 €</b>

### Cessions par la CCVH

Commune	Surface totale en m <sup>2</sup>	Compétence	Budget	Modalités de cession	Opération	Délibération (date)	Référence cadastrale	N° lot	Surface construite en m <sup>2</sup>	Date de l'acte de vente	Prix HT en €
GIGNAC	899	Développement économique	ZAC La Croix	Cession amiable	ZAC La Croix	24/02/2020	AV 79	32	0	09/02/2021	123 750

Commune	Surface totale en m <sup>2</sup>	Compétence	Budget	Modalités de cession	Opération	Délibération (date)	Référence cadastrale	N° lot	Surface construite en m <sup>2</sup>	Date de l'acte de vente	Prix HT en €
MONTARNAUD	3073	Développement économique	PAE La Tour	Cession amiable	PAE La Tour	28/09/2020	BO173	6	0	06/05/2021	230 475
MONTARNAUD	1045	Développement économique	PAE La Tour	Cession amiable	PAE La Tour	11/06/2018	BO171	4	0	21/07/2021	78 375
MONTARNAUD	1297	Développement économique	PAE La Tour	Cession amiable	PAE La Tour	16/12/2019	BO172	5	0	09/08/2021	97 275
<b>TOTAL GENERAL</b>											<b>529 875 €</b>

Les transactions citées sont celles ayant fait l'objet d'une signature de l'acte authentique en 2021.

Code INSEE

## ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48  
 Nombre de membres présents : 36  
 Nombre de suffrages exprimés : 45  
 9 procurations

Présenté par le Président

VOTES : *Unanimité* Pour : 45 Contre :

Date de convocation : 09/06/2022

Le Président



Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 20 juin 2022

## Le Conseil communautaire

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE	Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe	SALASC			MONTARNAUD	Valérie	BOUYSSOU		Procurator V. NEIL
ANIANE	Nicole	MORERE			MONTARNAUD	Anthony GARCIA			
ANIANE	Nicolas	ROUSSARD		Procurator P. SALASC	MONTARNAUD	Laurent	ILLUMINATI		
AUMELAS	Ronny	PONCE		Sandrine LOUKANI (suppléante)	MONTPEYROUX	Claude	CARCELLER		Catherine GIL (suppléante)
ARBORAS	Marie-Françoise	NACHEZ		Cécile LEMOINE (suppléante)	PLAISSAN	Béatrice	FERNANDO		Procurator J. P. ISURE Bernard PINGAUD (suppléant)
ARGELLIERS	Pierre	AMALOU		Florence LAUSSEL (suppléante)	POPIAN	Marie-Agnès	SIBERTIN-BLANC		Gilles BOULOUYS (suppléant)
BELARGA	José	MARTINEZ		Cécile LANGREE (suppléante)	POUZOLS	Véronique	NEIL		Francis RICARD (suppléant)
CAMPAGNAN	Jean-Marc	ISURE		Jean-Manuel YORIS (suppléant)	PUECHABON	Xavier	PEYRAUD		Christelle AVIAT (suppléante)
GIGNAC	Jean-François	SOTO			PUILACHER	Martine	BONNET		Procurator José MARTINEZ Mohamed EL MAHI (suppléant)
GIGNAC	Martine	LABEUR		Procurator A. CHRISTOL	ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	GABAUDAN		
GIGNAC	Olivier	SERVEL			ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane	MARC		
GIGNAC	Marie-Hélène	SANCHEZ	X		ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick	VERNIERES		
GIGNAC	Philippe	LASSALVY		Procurator O. SERVEL	ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal	DUMAS		
GIGNAC	Stéphanie	BOUGARD-BRUN	X		ST ANDRE DE SANGONIS	Henry	MARTINEZ		Procurator R. MARC
GIGNAC	Marcel	CHRISTOL			ST ANDRE DE SANGONIS	Christine	SANCHEZ		
JONQUIERES	Bernard	GOUZIN		Jean-Louis RANDON (suppléant)	ST ANDRE DE SANGONIS	Yves	GUIRAUD		
LA BOISSIERE	Jean-Claude	CROS		Procurator D. CABLAT Danielle HOCHART (suppléante)	ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory	BRO		Pascal THEVENIAUD (suppléant)
LAGAMAS	Christian	VILONG		Pierre ANCIAN (suppléant)	ST GUIRAUD	Daniel	REQUIRAND		Bernard CAUMEIL (suppléant)
LE POUGET	Thibaut	BARRAL	X		ST GUILHEM LE DESERT	Robert	SIEGEL		Jean-Philippe MORESMAU (suppléant)
LE POUGET	Josette	CUTANDA			ST JEAN DE FOS	Pascal	DELIEUZE		
MONTARNAUD	Jean-Pierre	PUGENS			ST JEAN DE FOS	Jocelyne	KUZNIAK		
					ST PARGOIRE	Jean-Luc	DARMANIN		
					ST PARGOIRE	Monique GIBERT			M. Gibert
					ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre	BERTOLINI		Procurator J. P. PUGENS Evelyne GELLY (suppléante)
					ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence	QUINONERO		Monique VIALLA (suppléante)
					TRESSAN	Daniel	JAUDON		Sylvie MOYANO (suppléante)
					VENDEMIAN	David	CABLAT		Christine FERNANDEZ-FAUCILHON (suppléante)

Certifié exécutoire par le Président

, compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le

A

, le